

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — ... 10 » — 13 »  
Trois mois, — ... 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 51 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
10 — — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Un incident assez grave a marqué une des dernières séances de la Chambre des députés de Prusse. Après une critique générale de la législation civile et criminelle de la Prusse, un député, qui est en même temps assesseur au tribunal de Berlin, M. Lasker, a passé en revue les principaux actes du ministre de la justice depuis son entrée en fonctions, et il les a attaqués avec une extrême vivacité. M. de Lippe, ministre de la justice, en repoussant ces attaques personnelles, a répété que le gouvernement n'avait pas d'autre but que d'agir de concert avec les représentants du pays. Deux membres conservateurs, MM. Wagner et de Gerlach, ont donné un échantillon de la modération du parti ministériel. Le premier, s'adressant à la fraction progressiste, s'est écrié : « Ne vous inquiétez pas des pays nouvellement acquis, ce n'est pas vous qui les avez acquis, et le gouvernement n'a pas besoin de votre aide; il saura faire tout seul aussi ce qui sera nécessaire dans l'avenir. Vous n'avez, messieurs, qu'une ressource : renoncez à votre passé, et placez-vous sous le drapeau du gouvernement; de cette manière vous parviendrez peut-être vous-mêmes à oublier votre passé. » M. de Gerlach a été plus loin; il a appelé sur le député les rigueurs du ministre, en disant que lorsqu'un juge se permettait de prononcer des paroles comme celles de M. Lasker, on ne devrait pas avoir recours à de simples mesures disciplinaires, mais à des destitutions.

Le langage de M. de Gerlach a trouvé de l'écho dans la *Gazette de la Croix*. « Le parti libéral, dit cette feuille, fera bien de prendre ces avertissements à cœur, car certainement il peut se croire heureux que le conflit se soit terminé, grâce aux sentiments conciliateurs du gouvernement, d'une manière si anodine pour les libéraux. Un renouvellement du conflit mettrait sans doute, malgré les bonnes intentions du ministre, une fin rapide aux prétentions du libéralisme. »

Le ministre de la guerre du royaume d'Italie, général Cugia, vient de nommer une commission militaire chargée d'étudier les questions relatives au recrutement et à l'organisation de l'armée.

**On écrit de Rome, le 3 décembre :**

Le 85<sup>e</sup> régiment de la division d'occupation française est parti ce matin de Rome pour retourner en France. Tous ses officiers ont été reçus en audience spéciale par le pape pour lui présenter leurs hommages et recevoir sa bénédiction apostolique.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dément la nouvelle que le roi de Prusse ait offert un asile au Pape et qu'il ait mis des troupes à sa disposition. La *Gazette* n'a point de peine à nous convaincre.

Cependant le *Monde* a fait un récit qui mérite d'être pris en considération.

« Le roi de Prusse, écrit le correspondant du *Monde*, aurait témoigné au Pape les plus vives sympathies et lui aurait proposé, — la

France l'abandonnant, — de réunir à Rome les représentants des autres puissances de l'Europe, afin de rechercher les moyens de conjurer les périls qui menacent l'existence du pouvoir temporel de Sa Sainteté. Pie IX aurait répondu par d'excellentes paroles, tout en faisant observer cependant qu'il ne croyait pas devoir accepter des négociations auxquelles la France ne prendrait point part (tant sa délicatesse envers notre nation est exquise, tant il lui conserve au fond de son cœur, en ce moment même, sa qualité de *filie ainée de l'Eglise!*) Sur ce, Guillaume aurait répliqué en proposant au Souverain Pontife de prendre l'initiative de la réunion de tous les membres du corps diplomatique à Rome, y compris la France, et de faire présider cette réunion par le secrétaire d'Etat. Mais Pie IX se serait encore refusé à une telle proposition; car, dans une assemblée composée de diplomates appartenant à des nations et à des communions diverses, il pourrait se produire des incidents contre lesquels, en vertu même des exercices de son ministère apostolique, lui, Pie IX, se verrait obligé de protester, en sorte qu'on n'aboutirait peut-être à aucun résultat satisfaisant.

On conçoit, si ces renseignements sont exacts, l'impression de respect et de profonde estime qu'ont dû inspirer au roi de Prusse la délicatesse et la prudence de l'auguste Pontife. »

Les rumeurs qui couraient depuis quelques semaines sur l'état actuel de la question du Mexique ont engagé le gouvernement de Washington à faire connaître sa politique. Une

note semi-officielle vient d'être publiée par le *New-York Herald*; en voici la substance :

« Rien de définitif n'est arrêté entre les Etats-Unis, la France et le Mexique, sinon que le corps expéditionnaire sera promptement rapatrié. Il y a eu des négociations et une entente préliminaire entre notre gouvernement et celui du président Juarez en prévision de certaines éventualités. Mais les Etats-Unis n'ont pris aucun engagement avec la France, quant à leur attitude future à l'égard du président Juarez. Ils considèrent la chute de Maximilien comme inévitable, et ils croient inutile de chercher à hâter son départ. M. Séward a fait savoir au cabinet des Tuileries qu'il était prêt à lui donner son concours pour mettre un terme aux difficultés pendantes; mais il n'a pris aucun engagement en ce qui concerne les créances françaises. Quant à une cession de territoire aux Etats-Unis, il n'en est pas question; tout ce que ceux-ci demanderont au gouvernement républicain après son rétablissement définitif sera l'adoption d'un traité de commerce qui les favorisera et qui sera plus avantageux que toutes les annexions possibles. »

Nous trouvons dans le *Messenger franco-américain* les deux lettres suivantes que nous reproduisons sous toutes réserves :

**Vera-Cruz, 27 octobre.**

« On assure que le maréchal Bazaine a transmis au commandant de la place l'ordre de ne pas permettre à Maximilien de s'embarquer pour l'Autriche, à bord de la corvette *Dandolo*, et qu'il a fait savoir à l'ex-empereur

**FEUILLETON.**

5

## LA MÈRE JEANNE.

(Suite.)

Bernard, d'ailleurs, n'a nullement prétention à la science universelle : il veut dessiner, voilà tout, toujours dessiner ou pétrir avec la molle argile du ruisseau la naïve ressemblance de tout ce qui flatte le caprice de ses yeux. Longtemps les canards ont conservé le monopole de sa prédilection; puis sa fantaisie, devenue plus audacieuse, s'est exercée avec les chèvres, avec les vaches, avec les chevaux. Un jour même, Bernard a charbonné sur le mur le profil accidenté de la mère Jeanne; une autre fois, il a taillé dans une racine de bois, avec son couteau, la silhouette dégingandée du maître d'école, qui ne lui en veut pas pour cela, bien au contraire.

— J'ai tiré l'horoscope de ce gamin-là, va-t-il répétant avec une vaniteuse importance; le voilà déjà qui ose des portraits et des statuettes; il sera peintre d'attributs, vous dis-je, ou mouleur en plâtre au chef-lieu d'arrondissement; et il n'y a pas un boutiqueur dans la Grand'Rue, pas un restaurateur, qui ne sere fier de lui confier son enseignes.

Malgré ce séduisant horoscope, la mère Jeanne tourmenta d'abord Bernard, à la vocation duquel elle croyait peu. Mais le curé corrobora l'opinion du maître d'école. La veille de Saint-Roch, qui se trouvait être le patron du village, Bernard apparut tout-à-coup au presbytère avec une statuette presque aussi grande que lui et qu'il venait d'exécuter sans aucune espèce de conseil, au fond du bois, avec le tronc d'un chêne abattu par l'orage.

Le lendemain l'œuvre de Bernard eut les honneurs d'une solennelle inauguration dans l'église du hameau. Puis, après le service divin, le curé prit à part la mère Jeanne, et lui dit avec l'autorité d'une conviction profonde :

— Cet enfant décidément est prédestiné de Dieu, il faut qu'il aille à Paris!

A Paris, ce mot frappa vivement l'esprit de la mère Jeanne; mais ce ne fut pas du tout à Bernard qu'elle songea : elle venait d'entrevoir un prétexte pour se rapprocher d'Arthur.

Depuis quelques années... elle ne le voyait que durant les vacances, au château, et pas tous les jours encore. A la fréquentation de sa mère nourrice et de son frère de lait, le brillant Arthur préférait de beaucoup la société des jeunes fashionables.

Grâce à la vocation de Bernard, grâce au conseil de M. le curé, la mère Jeanne avait enfin un prétexte pour se fixer à Paris, cet idéal de ses rêves. Restaient seulement en litige les moyens d'exécuter ce projet. Le ciel sembla vouloir tout à point les lui fournir. Deux lettres arrivèrent en même temps à la chaumière, l'une de Jacques, l'autre de François.

« Bonne mère, écrivait celui-ci, je suis sous-lieutenant. Je ne vous parle pas de ma joie, mais je veux que vous en ayez votre part. Jusqu'à ce jour, je n'avais pu vous envoyer que quelques petites sommes par-ci par-là; désormais vous aurez en toute jouissance les deux cent-cinquante francs de ma croix d'honneur. Dans quinze jours, précisément, il y aura une année d'échue; elle vous appartient, et je vous envoie sous ce pli toutes les pièces nécessaires pour aller la toucher au ministère de la guerre, à Paris. Voilà pour le présent. Quant à l'avenir, je reste en Algérie, afin de monter en grade, si c'est possible, et de vous faire une vieillesse heureuse. C'est cette pensée qui m'a, je crois, porté bonheur. Aussi, dans tout ce qui pourra m'arriver de favorable par la suite, il y aura toujours deux parts faites d'avance : celle du soldat et celle de la mère. »

La mère Jeanne essuya une larme... Cette larme,

le bon ange du sous-lieutenant François dut la porter sur ses états de service de là-haut.

La seconde lettre, celle de Jacques le négociant, ne contenait que ces deux lignes d'une écriture et d'une orthographe impossibles.

« Arrivez vite, maman! Mon échoppe s'est enfin métamorphosée en une boutique; il y a de la place pour vous maintenant... et pour le petit frère Bernard... chez votre fils Jacques. »

Le lendemain même la mère Jeanne arrivait à Paris.

VI.

Jacques est maintenant un monsieur... monsieur Jacques! Il a une fort jolie boutique, ma foi!... vingt mille francs de marchandises sur ses rayons... en caisse pour le moins autant... du crédit sur la place... Tout cela, — il se plat à le reconnaître lui-même, — c'est la monnaie de sa pièce de cinq francs! — Ah ça, petit frère, a-t-il dit à Bernard, François fait son chemin dans le militaire... je ne vais pas mal dans le négoce... qu'est-ce que nous pourrions bien faire de toi?

Puis, voyant que Bernard ne répond pas, il se penche au-dessus de lui pour regarder ce qu'il fait. Bernard est assis au beau milieu de la boutique, un

reur qu'il serait arrêté s'il cherchait à quitter le pays.

» Cela n'est sans doute qu'un récit exagéré de quelques faits exacts. Tout ce qu'on sait positivement, c'est que Maximilien a repris le chemin de Mexico. On ne saurait douter que son intention, en se dirigeant vers Orizaba, était de s'embarquer pour l'Europe et d'abandonner pour toujours son pseudo-empire. C'est le maréchal Bazaine qui l'a fait changer d'avis, en lui montrant combien il serait peu digne de partir sans avoir abdiqué d'une manière formelle. D'après quelques-uns, Bazaine voulait que l'empereur le nommât régent, après avoir abdiqué en faveur du jeune Iturbide, petit-fils d'Augustin I<sup>er</sup>.

« Nouvelle-Orléans, 17 novembre.

» On a reçu des nouvelles du Mexique, d'après lesquelles Maximilien s'est arrêté à Cordova, dans son voyage vers la côte. Un courrier de Mexico est alors arrivé, avec une lettre du maréchal Bazaine, lui demandant d'abdiquer en faveur d'Iturbide. Maximilien a refusé de se rendre à cette requête, et a repris le chemin de Mexico.

» Des documents officiels, envoyés de la Nouvelle-Orléans au Mexique par le navire français *Sonora*, ont été enlevés dans le bureau du capitaine du port, à la Vera-Cruz. On suppose que ces documents sont aujourd'hui à New-York ou à Washington.

» La corvette autrichienne *Dandolo* est prête à partir au premier ordre.

» On croit que Jalapa sera bientôt évacué par les impérialistes.

» Les dépêches reçues à Washington s'accordent avec celles qui précèdent. Elles ajoutent que les instructions du général Castelnau lui prescrivent de réunir à Mexico M. Laredo, un des ministres de l'empire, et M. Lerdo de Tejada, ministre de Juarez, pour organiser un gouvernement provisoire, qui serait procédé à un plébiscite avant de fixer la forme du gouvernement.

Une lettre de la Havane, en date du 6 novembre, arrivée par la voie d'Espagne, signale la présence, à cette date, dans le port de la Havane, du vapeur français à destination de Vera-Cruz. Il y avait à bord cinq cents recrues destinées à la légion étrangère du Mexique. Le général Miranjon était arrivé par le même bateau. Un grand nombre de Mexicains sont allés lui rendre visite : et on assure qu'il a exprimé son intention de se porter candidat à la présidence du Mexique, après le départ de l'empereur Maximilien.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On sait qu'une souscription a été ouverte pour offrir une médaille à M<sup>me</sup> Lincoln, veuve

carton sur ses genoux, dans ses mains un crayon ; un grand vase de porcelaine lui sert de modèle.

— Tiens ! fait Jacques, tu dessines donc, toi ?

— Un peu !

— Et qui t'a servi de maître ?

— La nature d'abord, puis M. le curé qui m'a donné quelques leçons.

— Pas mal ! pas mal ! De la sûreté, du trait, vraiment ! Après ça, ce vase est superbe, n'est-ce pas ? C'est une imagination à moi... c'est mon chef-d'œuvre !

— Oui... oui ! Cependant...

— Cependant ?

— Tiens, frère, n'y mets pas tant d'amour-propre ! Dernièrement, vois-tu bien, lors des fouilles qu'on a faites chez nous, j'ai vu déterrer des vases antiques, qui, dans l'encolure et dans les anses surtout, avaient un je ne sais quoi bien autrement élégant. Ça ressemblait à ton chef-d'œuvre pourtant, mais avec quelques modifications : tiens, à peu près celles-ci...

En quelques coups de crayon, Bernard allonge, dégage, idéalise la potiche quelque peu grossière de M. Jacques, et la métamorphose, presque avec des riens cependant, en une potiche d'une grâce, d'une

du président des Etats-Unis, assassiné par un fanatique.

Cette manifestation a réuni 40,000 souscripteurs à 10 centimes.

La médaille a été remise, le 1<sup>er</sup> décembre, à M. Bigelow, ministre américain à Paris, qui la transmettra à M<sup>me</sup> Lincoln.

— L'immense machine exécutée à Indret pour figurer à l'Exposition universelle de Paris est partie de Saint-Nazaire à bord de deux navires de l'Etat, qui doivent la transporter au Havre. Du Havre elle sera dirigée sur Paris par la Seine.

Cette machine, d'une force nominale de 960 chevaux et d'une force effective de 4,000 environ, doit mettre en mouvement des pompes d'une capacité très-considérable. Elle sera montée au moyen d'une grue colossale, que l'on établit en ce moment devant le Champ-de-Mars.

— Une nouveauté s'est produite à New-York. Une femme d'un grand mérite et d'une véritable éloquence, M<sup>me</sup> Stanton (qui n'a rien de commun avec le ministre de la guerre), s'est mise au nombre des candidats à la représentation nationale. Elle n'a obtenu que dix-huit voix. C'est peu, mais c'est un commencement. La Constitution des Etats Unis ne s'oppose pas à ce que les femmes se fassent ouvrir les portes du Congrès.

— Sans doute le télégraphe est une très-jolie chose, mais il faut avouer qu'en outre de l'inconvénient de réduire la langue française au bon petit parler nègre, il en a quelquefois d'autres aussi. La semaine dernière, désirant passer une soirée chez des amis, et voulant être sûr de les trouver, je leur envoie une dépêche : « Moi venir ce soir avec deux amis après diner. » L'employé distrahit supprime après, si bien que mes hôtes, aimables d'ordinaire, nous ont reçus avec des grognements féroces, à huit heures du soir, et tout prêts à nous dévorer, puisqu'ils nous avaient attendus jusque là pour se mettre à table. — Cela m'a rappelé qu'au mois d'août dernier, une charmante femme, qui passe pour adorer son mari, envoie une dépêche à sa mère que celle-ci reçoit ainsi : « Mari enfin décédé ! » Grand émoi ! Bien que les gendres soient médiocrement chéris, le style fut trouvé un peu trop franc, et tout en revenant de se commander à la hâte des vêtements de deuil, la mère comptait adresser à la veuve quelques doux reproches sur son peu d'hypocrisie, lorsqu'elle trouva en rentrant un télégramme rectifié portant : « Mon mari enfin décoré ! »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Souscription ouverte à la Sous-Préfecture, en faveur des inondés.

M. Mandin, notaire à Doué. . . . . 20 fr.

originalité vraiment merveilleuses. Jacques est quelque peu vaniteux, mais il aime la porcelaine ; il n'a pas la science de l'art, mais il en possède l'instinct.

— Saprelotte ! s'écrie-t-il franchement, cet enfant a plus de goût que moi ! Et puis quelles dispositions pour le dessin ! Faut cultiver ça tout de suite, frère ! il y a de fameux maîtres à Paris !

Mais Jacques s'arrête tout-à-coup, et se mord la lèvre. Je ne vous l'ai pas dit encore, je crois ? Jacques est avaro : c'est un amasseur de pièces blanches !

Et pourquoi tant t'inquiéter, frère Jacques ? Est-il besoin d'argent pour devenir un grand artiste ? N'y a-t-il pas des écoles gratuites pour le dessin tout aussi bien que pour le reste ? Ne sommes-nous pas au dix-neuvième siècle ? Paye-t-on encore pour passer les ponts qui conduisent à l'avenir ?

Bernard entra donc tout simplement à l'Académie populaire de son arrondissement, ainsi qu'un jeune citoyen d'Athènes.

Deux années se passèrent ainsi. Le commerce de Jacques continuait à prospérer ; la boutique tournait doucement au magasin.

D'autre part, en Afrique, à la suite d'un brillant fait d'armes, on apprit que François avait été nom-

Commune de Passavant, produit d'une quête.	28 »
Commune de Rou-Marson, id.	64 80
Commune de La Plaine, id.	80 »
Commune de St-Hilaire-du-Bois, id.	53 50
Commune de Nueil-s.-Passavant, id.	165 25
Commune du Vaudelnay, id.	52 55

Une cérémonie des plus attrayantes réunissait dimanche dernier à la Breille toute la population de cette commune et celles des communes environnantes. Cette foule se pressait dans l'enceinte de l'église et sur le placis pour assister au baptême d'une cloche qui devait, le jour même, être élevée dans la tour du clocher et faire retentir ses notes les plus joyeuses, pour célébrer ses protecteurs le parrain et la marraine, M. Paul Ratouis, juge de paix et propriétaire à la Breille, et M<sup>me</sup> Lair, de Blou.

M. Blandin, maire de la Breille, son adjoint et les membres du conseil municipal, s'étaient réunis pour prendre part à cette fête. C'était pour eux comme le couronnement de leur œuvre.

Il y a 25 ans à peine, cette contrée était encore telle que nous la décrivait dans ses *Histoires du vieux temps* le gentilhomme angevin Loys de Cussière (1) : « Mignon pays avec ses fines landes de roses bruyères et les ajoncs dorés qui l'enceignent.... Envoit plaisant, frisque et drôlet ; le soleil s'y pavanait à l'aise et le monde y eût été bien au large par les chemins.... s'il y en avait eu. »

Mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi, toute une génération a pris à cœur de changer cet aspect du pays, et, par un travail intelligent et soutenu, l'a considérablement enrichi. Depuis lors, non pas des chemins, mais de belles routes ont été tracées, une maison d'école, un Presbytère ont été construits, et tout dernièrement on ouvrait au culte une gracieuse et élégante église, édifiée d'après les plans et sous la direction de M. Joly-Leterme.

Pour compléter une œuvre si bien commencée, il manquait une cloche digne du nouvel édifice. Les fonds ont bientôt été faits pour cette acquisition, et la consécration religieuse de ce timbre a eu lieu dimanche.

Plusieurs ecclésiastiques s'étaient réunis à M. le curé de la Breille : M. Coutant, curé d'Allonnes, M. Grignon, curé de Nantilly de Saumur, a dit la grand'messe, et parlé à vêpres, devant un nombreux auditoire, des cloches, de leur symbolisme dans le catholicisme, de leurs usages si variés. Il a développé ces deux vers latins que nous avons déjà eu occasion de citer, il y a quelques mois seulement :

*Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.*

Après la cérémonie, M<sup>me</sup> Lair et M. Paul

(1) *Histoires du Vieux Temps* : Extraits du manuscrit inédit de Loys de Cussière, publiés par le chevalier de Glouvet. — Saumur, P. Godet, éditeur.

me lieutenant. Sans faire encore grand bruit, Bernard avançait à pas de géant dans la carrière artistique. On eût dit qu'il avait des bottes de sept lieues. Ce n'était plus seulement le magister et le curé du village qui l'encourageaient ; c'étaient les premiers professeurs de Paris qui s'émerveillaient du rapide développement de ses dispositions naturelles, et qui lui disaient avec cette conviction par laquelle se double encore l'ardeur de celui qui l'inspire :

« Marche enfant !... l'avenir est à toi !... »

Pendant ce temps, que faisait Arthur ? il continuait à avoir l'air d'apprendre le grec et le latin ; il achevait de ne pas étudier au collège. L'aveuglement de M. et de Mme Durantais, leur faiblesse, ne faisaient que croître et embellir ; congés et vacances se multipliaient et s'allongeaient indéfiniment pour Arthur. Au lieu de rentrer le dimanche au soir, il obtenait toujours de rester à la maison le lundi ; une indisposition quelconque l'y retenait assez régulièrement le mardi ; le mercredi voyait éclore un nouveau prétexte : à quoi bon rentrer le jeudi, un demi-congé ? Pour Arthur, la semaine scolaire ne comptait guère que deux jours. M. et Mme Durantais n'avaient rien négligé pour que leur fils fût un homme à quinze ans ; ils étaient enchantés de le

Ratouis se sont avancés sur les degrés, à l'entrée de l'église, et ont versé à pleines mains sur la foule qui se pressait autour d'eux, formant dragées et monnaies. A la nuit, grands et petits, munis de lumières, cherchaient encore, en bénissant le parrain et la marraine, les dernières traces de leur munificence.

Les assises du premier trimestre de 1867, dans le département de Maine-et-Loire, s'ouvriront à Angers le lundi 4 février prochain.

M. Coutret, conseiller à la cour impériale d'Angers, a été nommé pour les présider.

Sont nommés en qualité d'assesseurs de M. le président des dites assises, MM. Charit et Ruillé et Monden-Geneyraye, conseillers.

Depuis la fabrication et la mise en circulation des nouvelles pièces françaises de 50 c., 1 fr. et 2 fr., les pièces belges, italiennes et suisses, de la même valeur, ont cours légal en France ; c'est à tort, dès lors, que quelques personnes les refusent.

Le conseil d'Etat est saisi, assure-t-on, d'un décret ayant pour objet de retirer aux mémoires pliants leur caractère légal, et de cesser de les admettre, en conséquence, à la vérification et au poinçonnage.

Le *Moniteur des Tribunaux* rapporte un jugement rendu le 13 août dernier par la cour impériale d'Angers (ch. corr.) et condamnant à 50 fr. d'amende et aux frais la dame G... du Mans, qui avait adressé à un habitant d'Angers un billet de banque de 500 francs sans en avoir fait la déclaration exigée par l'art. 1 et 9 de la loi du 4 juin 1859.

Le *Moniteur des Tribunaux* tire de ce jugement les conclusions suivantes :

« Bien qu'aux termes de l'art. 9 de la loi du 4 juin 1859 la poursuite des contraventions postales doive être exercée par l'administration des postes, cette disposition n'enlève pas au ministère public le droit de poursuite qui lui appartient généralement en matière de délits et de contraventions.

» Ainsi, en l'absence d'une transaction qui mette que l'administration a le droit de transiger avec le prévenu, le ministère public est responsable à interjeter appel, dans le délai fixé par l'art. 205, C. ins. crim., d'un jugement rendu sur les poursuites de l'administration des postes, alors même que cette administration n'aurait pas interjeté appel dans le délai de dix jours fixé par l'art. 203, même Code.

» L'art. 463 C. pén., sur les circonstances atténuantes, ne peut pas être appliqué à la contravention résultant de l'absence de déclaration des valeurs insérées dans une lettre.

REMEDE CONTRE LE CROUP.

Nous extrayons du *Courrier du Pas-de-Calais* les lignes suivantes, que toutes les mères de famille liront avec un vif intérêt :

voir répondre à cette espérance. Certains désorientés que son expérience le mettait à l'abri des illusions de la jeunesse, ils lui laissaient la liberté la plus absolue et ne se refusaient jamais à lui donner tout l'argent dont il pouvait avoir fantaisie. Se permettait-il quelque incartade par trop anticipée, madame se bornait à lui faire une sorte de reproche qui ressemblait à de l'approbation, et M. Durantais ne craignait pas de dire tout haut :

— Tout ne lui est-il pas permis?... c'est un millionnaire !

Ici, je crois nécessaire d'ouvrir une parenthèse. Qu'on se garde bien de supposer que cette histoire soit une médisance contre les millions et contre ceux qui les possèdent. Il est des gens riches qui sont même temps gens d'esprit et bons pères de famille. Il en est, d'accord ; il en est même beaucoup. Durantais, cependant, sont loin d'être une exception. La fortune impose de grands devoirs à celui qui la possède, et surtout de grands enseignements à celui qui doit en hériter un jour. Lorsque ces devoirs ne sont pas compris, lorsque ces enseignements n'ont pas été reçus, le millionnaire devient un fatal à tous, et surtout à lui-même. Mieux vaut souvent qu'il fût né pauvre : au lieu de

M. le docteur de Laugardière exerce la médecine à Saint-Paul-Lizonne depuis vingt-cinq ans. Pendant cette période, il n'y a eu que quatre cas de croup, tous les quatre terminés par la mort. Du 2 septembre 1865 au 22 janvier 1866, une épidémie de croup sévit sur sa commune : douze cas, douze morts !

Le docteur avait cru remarquer une analogie des boutons diphtériques du croup avec l'oidium de la vigne. Il résolut de leur opposer le soufre comme moyen curatif.

Or, l'occasion ne tarda pas à se produire. Le docteur de Laugardière est appelé le 25 janvier dans un village. Deux enfants venaient de mourir du croup, une petite fille était atteinte de la veille, et la suffocation marchait à grands pas.

Je me fis apporter aussitôt, écrit-il, du soufre; j'en pris une cuillerée à bouche, que je délayai dans un verre d'eau, en recommandant d'en faire prendre une cuillerée à bouche d'heure en heure, après avoir agité le mélange. Nouvelle potion pour la journée. Le surlendemain, l'enfant était guérie et n'a plus qu'une toux grasse; je l'attribue aux fausses membranes qui flottent dans la trachée-artère, et que je recommande aux parents de me garder, si leur enfant les expectore. Deux jours après, une brusque quinte de toux les expulsa, et on m'en apporte trois morceaux, déjà desséchés, de la grosseur chacun d'un gros haricot.

Une cure ne suffisait pas pour asseoir une opinion sur le nouveau remède. Du 25 janvier au 26 mai dernier, six autres cas de croup bien caractérisés sont traités par la fleur de soufre : six guérisons.

Une petite fille était mourante; aucun cri, pas le moindre soufite ne pouvait sortir de son larynx; des boutons de diphtérie existaient sur ses oreilles, son cou, ses joues et sa tête; sa respiration sifflante pouvait être entendue à vingt mètres. Le docteur s'était muni de la sonde du docteur Guillon, pour insuffler du nitrate d'argent dans le larynx; les parents s'y opposèrent, mais ils consentirent à lui faire avaler la potion soufrée pendant la nuit. Le lendemain, dit le docteur, l'enfant, que j'avais regardée comme perdue, était ressuscitée; la voix était revenue. La potion fut encore continuée pendant ce jour, et le surlendemain l'enfant était guérie.

#### VILLE DE SAUMUR.

#### Recrutement. — Classe de 1866. — Formation des tableaux de recensement

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1852 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de

recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 novembre 1866.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODÉT.

### Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie les trois notes suivantes : Des ordres ont été donnés dans nos ports militaires à l'effet de préparer tout ce qui est nécessaire pour le rapatriement des troupes françaises qui sont au Mexique.

Aucune nouvelle digne de foi n'est arrivée du Mexique depuis celles qui ont été apportées par le paquebot anglais la *Seine*. Elles constataient qu'à la date du 1<sup>er</sup> novembre, l'empereur Maximilien était à Orizaba, et qu'il n'avait, jusque-là, rien fait pressentir de ses intentions ultérieures.

D'après des nouvelles arrivées des Etats-Unis, le général américain Sedgewick aurait eu la pensée de traverser le Rio-Grande et de demander la reddition de Matamoros, sous prétexte de prévenir le pillage des propriétés appartenant aux sujets de l'Union.

Le général Sheridan, dès qu'il aurait eu connaissance de la possibilité qu'un pareil projet fût mis à exécution, se serait empressé de faire connaître le blâme qu'il donnerait à une tentative aussi injustifiable. Le ministre de la guerre aurait envoyé de Washington une approbation entière de la démarche du général Sheridan, et témoigné son mécontentement absolu de l'attitude que l'on attribuait au général Sedgewick.

Pour les dernières nouvelles : P. GODÉT.

### ABATTOIRS.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 3 au 30 novembre.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.
<b>BOUCHERS.</b>									
<b>MM.</b>									
1	Remare (1).	7	11	11	34	20	63	13	36
2	Morisseau.	1	7	7	30	2	55	4	4
3	Touchet (2).	1	6	6	17	11	66	7	6
4	Groleau.	2	2	2	6	1	7	1	7
5	Lanier.	1	1	1	3	1	6	1	6
6	Corbineau.	1	16	16	40	11	66	1	66
7	Séchet.	4	2	2	26	11	33	5	18
8	Prouteau (3).	4	4	4	14	14	47	3	44
9	Chalot.	2	3	3	17	14	47	1	2
10	Pallu.	2	5	5	22	3	44	1	2
11	Touchet.	2	2	2	2	1	2	1	2
<b>CHARCUTIERS.</b>									
<b>MM.</b>									
1	Millerand.	8	13	1	3	11	5	4	4
2	Baudoin.	1	3	1	5	7	6	4	9
3	Baudoin-R.	1	5	1	4	12	12	4	7
4	Vilgrain.	1	4	1	7	4	7	6	6
5	Sanson.	1	7	1	6	4	7	4	3
6	Sève.	1	9	1	12	12	12	7	5
7	Moreau.	1	12	1	12	4	7	6	6
8	Cornilleau.	1	7	1	6	4	7	4	3
9	Marais.	1	6	1	6	4	7	7	5
10	Rousse.	1	3	1	3	4	3	7	5
11	Raineau.	1	7	1	5	4	7	4	3
12	Touchet.	1	2	1	2	4	3	7	5

- (1) Trois bœufs et un mouton refusés pour défaut de qualité.  
 (2) Deux moutons refusés pour défaut de qualité.  
 (3) Un veau refusé pour défaut de poids.

Nous annonçons à nos lecteurs un nouvel ouvrage très-curieux et fort intéressant de M. Décembre-Alonnier, c'est le *Dictionnaire de la Révolution française*. On comprendra facilement toute l'importance de cet ouvrage, par l'aperçu suivant des matières qu'il renferme :

1<sup>o</sup> L'histoire générale de la Révolution française disposée par ordre alphabétique; — 2<sup>o</sup> La Biographie complète de tous les hommes qui ont pris part, à un titre quelconque, à la Révolution française, et qui se sont rendus plus ou moins célèbres par leurs talents, leurs fonctions, leurs malheurs, leur courage, leurs vertus ou leurs fautes, etc.; — 3<sup>o</sup> Histoire générale des divers corps parlementaires qui se sont succédé pendant la Révolution; — 4<sup>o</sup> Histoire générale des Associations et Clubs de Paris et des départements, tels que les clubs des Jacobins, des Cordeliers, des Feuillants; — 5<sup>o</sup> Histoire de la presse; cette partie comprendra l'histoire des principaux journaux de l'époque; une étude sur les livres, pamphlets, brochures, publiés pour et contre la Révolution; — 6<sup>o</sup> Etudes sur les doctrines politiques, philosophiques et religieuses pro-

duites par la Révolution; — 7<sup>o</sup> Lexique des mots nouveaux créés par la Révolution, tels qu'Aboyeurs, Sans-Culotte, Terroristes, etc.; — 8<sup>o</sup> Parallèle entre l'état de la France sous la monarchie et sous la Révolution: Administrations civile, militaire et religieuse; finances; impôts; industrie; commerce; agriculture; instruction publique; beaux-arts; littérature et théâtres; — 9<sup>o</sup> Histoire des corporations religieuses qui existaient à l'époque de la Révolution; nombre de leurs membres; constitutions et statuts; fortune territoriale et revenus; — 10<sup>o</sup> Histoire de la noblesse; droits fiscaux et seigneuriaux; privilèges; titres; armoiries; — 11<sup>o</sup> Histoire de la prison d'Etat; — 12<sup>o</sup> Institutions révolutionnaires; suppressions des provinces et divisions de la France en départements, districts et cantons; établissement des municipalités; création du jury, des justices de paix, tribunaux révolutionnaires, etc.; — 13<sup>o</sup> Fastes militaires de la Révolution; — 14<sup>o</sup> Une table synoptique, chronologique et générale, placée à la fin de l'ouvrage facilitera les recherches et la coordination des matières.

Une foule de gravures, d'après les dessins du temps, des autographes, des sceaux, des pièces curieuses viennent éclairer le texte.

Le DICTIONNAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE formera DEUX CENTS LIVRAISONS grand in-4<sup>o</sup>, ornées de magnifiques gravures par nos principaux artistes, au prix de 10 CENTIMES LA LIVRAISON. — Le fascicule de cinq livraisons brochées, 50 c. — Il paraît deux livraisons par semaine: le Mardi et le Vendredi. En vente à Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

On peut souscrire pour 10 fascicules, en adressant un bon de six francs sur la poste, à l'ordre de M. Décembre-Alonnier, 20 rue Suger, à Paris.

#### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 1<sup>er</sup> décembre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Mort de Gayarni. — Courrier de Paris. — Bal offert par la frégate la *Thémis* aux officiers de la frégate la *Sabine* et aux habitants de New-London. — Inauguration de l'Hôtel-Dieu de Marseille. — Inauguration d'un fourneau économique à Toulon. — La digue de Pinaz (Loire). — Chronique musicale. — Sommités contemporaines : M. F. Ponsard. — L'Amandier. — Voyages excentriques : les Trois Capsules (suite). — Revue scientifique. — *Le Capitaine Fracasse*, illustré par Gustave Doré. — *Histoire des poteries, faïences et porcelaines*, de M. J. Marryat. — La joaillerie à Paris : maison Rouvenat. — Courrier judiciaire. — *Albert Durer à Venise et dans les Pays-Bas*, par M. Charles Narrey.

Gravures : L'empereur d'Autriche rentrant à Vienne, le 9 novembre. — Bal offert par la frégate la *Thémis* aux officiers de la frégate la

endre, il eût monté peut-être. Telle est la seule morale qu'on doive chercher dans cette esquisse, qui n'a pas d'autre prétention, du reste, que d'être une photographie sans retouche.

#### VII.

Quatre nouvelles années sont déjà loin; elles ont emporté dans leur tourbillon M. et Mme Durantais; Arthur est majeur... le vicomte Arthur, s'il vous plaît... C'est ainsi qu'à présent on l'appelle. Il a le plus brillant hôtel, les chevaux les plus fringants. Nous le retrouverons plus tard. Vicomte, au revoir!

J'aime mieux revenir au capitaine François, car maintenant François est capitaine. Jacques, également monte en grade, et la boutique de porcelaine est devenue réellement un superbe magasin. Je veux parler surtout de Bernard, dont l'avenir marche, marche toujours.

Un matin, voilà trois années déjà de cela, Bernard a dit à son frère, qui le complimentait sur un premier tableau récemment achevé :

— Non, Jacques, non, la toile ne me sera jamais qu'un sujet d'études; mon idéal, à moi, c'est le marbre! je veux être sculpteur!

Jacques n'a rien répondu; mais il a passé la main derrière son oreille. C'est qu'il n'y a pas de cours

gratuit pour la sculpture, et qu'il pressent un orage de gros sous qui va sortir de sa poche.

Le porcelainier néanmoins domine en lui l'avare. Pour créer une nouvelle pâte, pour mettre en vente de nouvelles formes, Jacques ferait des folies... des folies sur lesquelles on gagne cinquante pour cent, bien entendu. Tout dernièrement, encore, on est venu lui commander un service de table complètement inédit : il se creuse la tête depuis ce temps-là, il a couru tous les ateliers sans trouver rien qui lui convienne encore. Pour avoir ce qu'il sent en lui, mais ce qui, malheureusement, n'en peut sortir, il donnerait... le vieux tapis du boulevard Bonne-Nouvelle, qu'il conserve pieusement dans un des doubles fonds de son coffre-fort!

— Frère, lui dit à quelques jours de là Bernard, viens donc voir une fantaisie à moi, c'est la haut... dans ton grenier... j'y travaille depuis une semaine.

O prodige! ô miracle! c'est le surtout rêvé par Jacques, mais bien autrement splendide encore que dans ses rêves les plus hardis! Ce sont des modèles d'une originalité, d'un goût, d'une grâce infinie, des vases merveilleux, des coupes féeriques, des ornements, des fleurs, des animaux, des statuettes,

que sais-je? Et qu'a-t-il fallu pour réaliser ce chef-d'œuvre?... Un peu de terre glaise pétrie par Bernard, voilà tout!

— Bernard! s'écria Jacques en lui sautant au cou, Bernard... tu seras sculpteur... un grand sculpteur!... Je payerai tout ce qu'il faudra pour cela!

— Ah! Jacques... Jacques!... te voilà comme la mère Jeanne... tu crois à l'or talisman!

Non, non, cependant. L'amour de Jacques pour ses écus allait faire en sorte que Bernard arrivât sans aucun secours de l'argent. Une heure plus tard, Jacques faisait monter au grenier l'un des plus grands maîtres de l'époque; son nom seul dirait tout... Pradier!

— Je veux cet élève-là! dit aussitôt l'illustre sculpteur.

Et, comme il connaissait Jacques, il ajouta :

— Je te payerai, s'il le faut, pour avoir ton frère... Je l'emène avec moi!

C'est bien ce qu'attendait l'ami Jacques.

— Prenez-le pour rien, dit-il généreusement, je vous le donne!

De ce moment, l'avenir de Bernard était assuré. Durant les années suivantes, il travailla avec une ardeur, avec une force de volonté, avec une éf-

rescence de talent, qui surprenaient Pradier lui-même... tout le jour à l'atelier, le soir au fameux grenier fraternel. A peine voyait-il Jacques, maintenant; à peine prenait-il le temps d'embrasser la mère Jeanne. La mère Jeanne et Jacques, du reste, s'occupaient médiocrement de Bernard. Ils avaient chacun bien autre chose en tête.

Jacques exploitait son magnifique service de table, inventait un nouveau kaolin, rêvait une fabrique.

La mère Jeanne passait les jours et les nuits au chevet d'Arthur, dangereusement malade depuis un mois.

En pouvait-il être autrement? En dix-huit mois à peine, il avait dévoré les trois quarts de l'héritage paternel. Dès ses jeunes années déjà, le luxe sans frein de la courmandise enfantine lui avait été funeste, on en souvient; c'est à peine si l'air natal parvenait à rendre quelque verdure à cette nature dégénérée déjà. Plus tard, à l'époque de sa majorité, c'était un jeune vieillard qui, sur son visage imberbe encore, portait la maussade empreinte de la lassitude et de l'orgueil stérile. L'héritage était alors venu immense, sans restriction et sans contrôle. Quel frein aurait pu retenir Arthur?

(La suite au prochain numéro.)

Sabine. — Inauguration de l'Hôtel-Dieu de Marseille. — Inauguration d'un fourneau économique à Toulon. — La digue de Pinaz, en construction près de Roanne. — Plan de la digue de Pinaz. — Sommités contemporaines : M. F. Ponsard. — L'Amandier. — *Le Capitaine Fracasse*, dessin de Gustave Doré. — *Histoire des poteries, faïences et porcelaines*, de M. J. Marryat (10 grav.). — La joaillerie à Paris : maison Rouvenat (4 gravures). — *Albert Durer à Venise et dans les Pays-Bas* (7 gravures). — Échecs. — Rébus.

L'Éditeur Dentu met en vente une nouvelle édition, entièrement revue par l'auteur, de l'une des plus belles œuvres de Paul Féval. **Les Belles de nuit** sont un de ces romans à la fois populaires et distingués dont la vogue est nécessairement durable. C'est cer-

tainement l'un des récits les plus entraînants qui soient tombés de cette plume habituée au succès. La première série des *Belles de nuit*, l'Aventurier, met en scène un drame mystérieux, étrange, dont la Bretagne est le théâtre. L'oncle en sabots, Diane et Cyprienne, ces anges du foyer, sont désormais des personnages légendaires. L'ouvrage sera complet en 2 vol. in-18 dont le second paraîtra très-prochainement.

**L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE** par le procédé Chevrier, rue du Faubourg Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt dans les principales pharmacies. (552)

**BULLETIN FINANCIER.**

On s'est occupé lundi de la liquidation des valeurs autres que la rente; la liquidation de celle-ci a été faite samedi dans de bonnes conditions, et sa fermeté facilite la tenue des cours en général.

Après avoir débuté à 69-70, elle s'est élevée à 67-80, et oscille entre ces deux cours.

L'Italien a ouvert à 53-55; son report est de 5 à 5 c. Les titres semblent s'être rarifiés par les liquidations précédentes. Cela semble faciliter la liquidation de ce fonds, qui a reconquis le cours de 56 et de 56-50.

Le Mobilier se tient de 587-50 à 590.

Les bons Lombards sont en hausse de 430 à 432 80; l'Obligation lombarde 3 0/0 a un peu reculé. On en vend sans doute pour souscrire aux nouveaux bons.

Cette souscription, que recommandent les recettes croissantes des chemins de fer de la Compagnie, et le patronage qui la couvre, est ouverte du 5 au 8

décembre courant chez MM. Rothschild frères, 21, rue Laffitte.

L'émission se compose de 180,000 bons à intérêt, remboursables à échéances fixes, savoir: 90,000 bons le 1<sup>er</sup> septembre 1875, 90,000 bons le 1<sup>er</sup> septembre 1876.

Ces bons, remboursables à 500 fr., sont productifs d'un intérêt de 50 fr. par an, payables par semestre, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1866.

On verse 40 francs en souscrivant, et le reste par parties égales échelonnées de mois en mois, à partir du 25 décembre jusqu'au 25 mai prochain.

Le prix d'émission est de 412,50 pour les bons la première série, et de 405 pour la seconde.

Cette souscription, qui sera certainement aussi rapidement couverte que celle qui l'a précédée l'année dernière, offre un des meilleurs placements que les capitaux sérieux puissent rechercher. — Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal civil de Saumur.**

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué.

Par exploit du ministère de Binsse, huissier à Saumur, en date du 4 décembre 1866, la dame Adélaïde Laillet, épouse du sieur Rémy Hervé, serrurier à Saumur, avec lequel elle demeure, a formé contre son mari et M. Cormery, syndic de la faillite dudit sieur Hervé, sa demande en séparation de biens, et M<sup>e</sup> Bodin, avoué à Saumur, a été constitué pour la demander, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau de Saumur, en date du 28 octobre 1866.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 5 décembre 1866. (578) Signé: BODIN.

**Tribunal civil de Saumur.**

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué.

Par exploit du ministère de Binsse, huissier à Saumur, en date du 4 décembre 1866, la dame Renée Belliard, épouse du sieur Frédéric Popinet, vannier à Saumur, avec lequel elle demeure, a formé contre son mari et M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite dudit sieur Popinet, sa demande en séparation de biens, et M<sup>e</sup> Bodin, avoué à Saumur, a été constitué pour la demander, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau de Saumur, en date du 12 novembre 1866.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 5 décembre 1866. (579) Signé: BODIN.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

Le dimanche 9 décembre 1866, à midi, à la Pierre-Couverte, commune de Bagueux, en la demeure de M<sup>me</sup> Perrine Morineau, décédée veuve de Joseph Clavier, en son vivant marchand, il sera procédé, par M<sup>e</sup> Clouard, notaire à Saumur, à la vente aux enchères des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de la veuve Clavier, consistant en tables, chaises, lits, linge, vêtements, bois, vin, foin, outils, ustensiles, et autres objets.

On paiera comptant et cinq pour cent en sus. (580)

**A CEDER DE SUITE**

Pour cause de changement de commerce

**UN MAGASIN**

DE Spécialité de Blanc et Lingerie,

Situé rue Noire, n° 11, à Châtellerault.

S'adresser à M. MASSIN. (516)

**FOURS A CHAUX**

**A VENDRE.**

1<sup>o</sup> Le four à chaux de Sainte-Elisabeth, situé à la Mimerolle, commune des Tuffeaux, sur la route de Gennes à Saumur, au bord de la Loire.

Ce four contient 500 hectolitres; il est muni d'angards où se trouvent des blutoirs, magasins, etc., et d'une maison d'habitation. Il existe autour 5 hectares environ de terre plantés en bois qui en font partie et dans lesquels se trouve de la pierre calcaire propre à la fabrication de la chaux qui est hydraulique.

2<sup>o</sup> Un autre four, situé aux Roches, commune de Gennes, sur le bord de la route n° 19 de Gennes à Doué-la-Fontaine, avec ses dépendances consistant en maison d'habitation, plusieurs angards, servitudes et 1 hectare 40 ares environ de terre, joignant en partie le four et dans lequel se trouve la pierre propre à la fabrication de la chaux qui est très-bonne à l'amendement des terres.

On vendra en même temps les chevaux servant à l'exploitation du four Sainte-Elisabeth.

Les personnes qui désireraient avoir de plus amples renseignements pourront s'adresser, avant le jour de la vente, au four Sainte-Elisabeth, à M. DUPOUAIL, commis de ce four; à M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Gennes; à M. BAZILLE, propriétaire à Riou, près Saumur, et à M. de SAINT-PERN, propriétaire, rue Félix, 15, à Nantes. (581)

**Douze mille francs**

**A PLACER EN VIAGER**

Sur une tête de 60 ans.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (525)

**A VENDRE**

**BEAUX PLANTS**

DE

PEUPLIERS SUISSES et D'ITALIE (10,000 pieds de 3 ans).

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur. (481)

**A LOUER**

**PRÉSENTMENT,**

En totalité ou par portions,

**Belle et grande maison,** sise à Saumur, rue Cendrière, n° 12, avec cour, jardin et vastes remises.

Pour visiter cette maison, s'adresser à M. GRILLE, qui l'habite. (582)

**A LOUER**

**Présentement**

Une MAISON, située à Saumur, e Saint-Nicolas, n° 1.

S'adresser à M. BOURGEOIS, rue d'Orléans, n° 21. (574)

**A VENDRE**

En totalité ou par parties,

**UN TERRAIN PROPRE A BATIR,**

Situé au Pont-Fouchard,

Ayant façade sur la route impériale et sur l'ancienne route de Doué.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, ou à MM. GUICHARD frères.

**A LOUER**

**PRÉSENTMENT**

Ou pour la St-Jean prochaine,

MAISON, située rue Saint-Lazare, avec jardin.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

**A LOUER**

**Présentement,**

**UN JOLI PIED-A-TERRA**

Rue Cendrière, n° 6.

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouve la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON,**

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

**A VENDRE**

Un chien couchant, épagneul irlandais, 2 ans 1/2, bien dressé, et une chienne courante, double basset, 2 ans 1/2. S'adresser au bureau du journal.

M. Busson, greffier du tribunal de commerce de Saumur, demande un commis. (575)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**POUR 5 FRANCS ON DONNE**

une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes,

à la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

**LIBRAIRIE DE DUTERTRE,**

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12<sup>e</sup> édition de

**LA TENUE DES LIVRES**

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS de LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'Ecole du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8° de 824 pages. Prix: 7 fr. 50 c. pour Paris;

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 4 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 5 DÉCEMBRE.			
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 pour cent 1862. . . . .	69 70	»	»	15	69 75	»	05
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 90	»	»	10	98	»	10
Obligations du Trésor. . . . .	468 75	»	»	1 25	466 25	»	»
Banque de France. . . . .	3610	»	»	»	3610	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1377 50	»	»	»	1380	»	2 50
Crédit Foncier colonial. . . . .	580	»	»	»	580	»	»
Crédit Agricole. . . . .	600	»	»	»	605	»	5
Crédit industriel. . . . .	630	»	»	7 50	630	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	586 25	»	»	6 25	588 75	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	870	»	»	10	880	»	10
Orléans (estampillé). . . . .	877 50	1 25	»	»	877 50	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1187 50	»	»	»	1187 50	»	»
Est. . . . .	532 50	»	»	2 50	535	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	900	»	»	1 25	902 50	»	2 50
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	582 50	»	»	2 50	585	»	2 50
Ouest. . . . .	568 75	3 75	»	»	567 50	»	1 25
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1595	5	»	»	1595	»	»
Canal de Suez. . . . .	371 25	1 25	»	»	370	»	1 25
Transatlantiques. . . . .	490	»	»	»	488 75	»	1 25
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	56 45	»	»	05	56 30	»	15
Autrichiens. . . . .	407 50	»	»	8 75	403 75	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	388 75	»	»	5	386 25	»	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	70	»	»	50	70	»	»
Romains. . . . .	64 50	»	»	50	65	»	50
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	320	»	»	»	320	»	»
Saragosse. . . . .	140	»	»	2	140	»	»
Séville-Xérés-Séville. . . . .	34	»	»	3	32	»	2
Nord-Espagne. . . . .	117 50	2 50	»	»	117 25	»	25
Compagnie immobilière. . . . .	387 50	»	»	12 50	395	»	7 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	317 50	»	»	»	317 25	»	»
Orléans. . . . .	313	»	»	»	313	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	310 50	»	»	»	310 75	»	»
Ouest. . . . .	310	»	»	»	310	»	»
Midi. . . . .	309 50	»	»	»	309 25	»	»
Est. . . . .	306 50	»	»	»	306 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.